



# Le travail en **10 heures,**



*Pesons le*

**Pour**

*et le*

**Contre**

## La décision d'allonger la durée quotidienne du temps de travail effectif (jusqu'à 10, 12 heures ou plus) ne doit pas être prise à la légère.

En ce qui concerne les journées de travail prolongé, la principale difficulté est probablement de déterminer les types de travail auxquels elles conviennent mais aussi de la composition de la profession concernée (âge, sexe, lieu d'habitation, temps de transport, etc.).

Les horaires de travail sont importants à la fois pour l'organisation et pour le travailleur. Ils ont une incidence sur la santé, sur la sécurité et sur la vie familiale et sociale du travailleur.

Le travail en 12 heures (dérogatoire selon la loi de 2002 sur le temps de travail) a fait l'objet de nombreuses études et expertises montrant les incidences sur la vigilance et la santé des salariés.

Qu'en est il pour le travail en 10 heures ?

Toujours selon la loi de 2002 (Décret 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à son organisation) il doit rester exceptionnel.

Ce temps de travail en 10 heures quotidiennes est le maximum autorisé !

## Mais c'est quoi réellement le temps de travail effectif ?

Entre dans le calcul de la durée légale du travail, le temps de travail effectif, c'est-à-dire toute période pendant laquelle **le salarié est à la disposition de l'employeur**, dans l'obligation de se conformer à ses directives sans pouvoir se consacrer librement à des occupations

personnelles. S'ils répondent à ces critères, les temps de restauration et de pauses sont considérés comme temps de travail effectif. Lorsque le port d'une tenue de travail est imposé par la réglementation - à fortiori dans les établissements de soins - le temps qui y est consacré - s'il se déroule dans l'entreprise ou sur le lieu de travail - doit faire l'objet de contreparties au bénéfice des salariés : repos, primes...

Un repos quotidien de 12 H consécutives (entre la fin et le début de la journée suivante) est obligatoire.

Le temps de transmission permet de confronter ses pratiques et ses savoirs, sa durée doit être suffisante.

En cas de travail discontinu l'amplitude de la journée est de 10 H 30 . Le code du travail indique un temps de pause de 20 mn (la pause est prise dans un endroit réservé au personnel) en cas de travail quotidien supérieure à 6 H consécutives.

Il peut y avoir un accord interne à l'établissement qui peut uniquement "améliorer" un texte réglementaire.

Toutes les expertises et expériences du travail au delà de 7 heures quotidiennes tentent à démontrer :

### - L'augmentation de la fatigue et la dégradation de la santé

#### - Une majoration :

- ♦ des troubles musculo squelettiques chez les personnels travaillant au-delà de 7h
- ♦ des expositions aux risques biologiques,
- ♦ et de l'utilisation d'alcool et de tabac.

Le travail au delà de 11 heures par jour indique un risque accru de 67% de problème cardiaque.

Le bilan social de la DGOS n'exprime pas le nombre de personnels travaillant au delà de 7 heures et combien d'entre eux ont eu un bilan cardiaque depuis qu'ils travaillent plus de 7 heures.

### La nouvelle organisation de travail doit :

♦ Prendre en considération les exigences physiques de l'emploi, les risques professionnels comme l'exposition à des substances chimiques ou au bruit, et certains aspects de la conception de l'emploi, comme les pauses. Des changements de l'environnement ou de la conception des tâches peuvent parfois rendre la journée prolongée plus acceptable.

♦ Prendre en considération les exigences mentales, psychologiques et affectives du travail. Les emplois qui demandent une attention constante ou un effort intellectuel intense se prêtent peut-être moins bien à la journée prolongée. Pour autant, en instaurant des pauses supplémentaires, ou en variant les tâches, on peut réduire la fatigue liée à la journée prolongée.

Avant sa mise en œuvre, des tests grandeur nature devraient être mis en place avec des volontaires, sur une période suffisamment longue pour :

- ➔ Surveiller la santé et la sécurité. Vérifier s'il y a des changements dans les taux d'accident, le degré de santé et surtout la fatigue.
- ➔ Observer s'il y a des changements du taux d'absentéisme, son augmentation pourrait révéler l'existence d'un problème. Inversement, leur baisse pourrait indiquer que la journée prolongée est un bon choix.